



COMMUNIQUE DE PRESSE

La carte Moneo[®] Ville de Cahors : avantages et mode d'emploi

Les habitants du secteur sauvegardé peuvent bénéficier du tarif résident

Afin de simplifier la vie des usagers, la Ville de Cahors a rationalisé le paiement du stationnement en centre-ville. Un tarif uniforme a ainsi été voté pour le stationnement ponctuel sur la voirie. Le paiement peut être acquitté en monnaie, mais aussi grâce à la carte Ville de Cahors équipée du porte-monnaie électronique Monéo[®].

Un tarif uniforme

Toutes les places de la commune sont désormais accessibles pour deux heures maximum au tarif de 1 € la première heure, puis 1 € 50 la deuxième heure.

Un moyen de paiement moderne

Dans ces secteurs, une quarantaine d'horodateurs solaires a été installée et ces derniers peuvent accueillir le porte-monnaie électronique Monéo[®]. Ce dispositif existe sur la majeure partie des cartes bancaires françaises. **La carte Monéo[®] Ville de Cahors comporte des avantages réservés aux détenteurs locaux.**

Toute personne voulant stationner sur la commune peut acquérir ce porte-monnaie électronique et payer ainsi au fur et à mesure son temps de stationnement sans s'embarrasser de pièces de monnaie. **Son coût est de 5 €.**

Les avantages de la carte Ville de Cahors

La carte offre des avantages à certains usagers du stationnement. Sont concernés **les Cadurciens résidant le long d'une voirie où le stationnement est payant ou dans le secteur sauvegardé, et les socioprofessionnels** amenés à intervenir à domicile selon une liste votée en conseil municipal (urgences, soins médicaux et paramédicaux, dépannages et maintenance). Pour bénéficier de ces avantages, il suffit contacter le service de stationnement pour faire intégrer ces données sur la carte Monéo[®] Ville de Cahors, qui sera ensuite reconnue automatiquement par les horodateurs.

Une demi-heure gratuite par jour

Au delà du paiement, cette carte donne accès pour toute sa durée de validité à une demi-heure de stationnement gratuit à Cahors une fois par jour dans tous les horodateurs installés sur la voirie, soit 720 places.

Avantages résidents : Forfait indivisible de stationnement à 4 € la semaine réservé aux Cadurciens résidant aux abords de la voirie payante ou dans le secteur sauvegardé.

Avantages socioprofessionnels : Forfaits de stationnement 1 jour/3 €, 2 jours/6 €, 3 jours/9 €, 4 jours/12 €, à la semaine/15 €, réservés à certains professionnels.

Ces avantages ne sont pas cumulables entre eux et ne sont pas valables dans les parking clos (Charles-de-Gaulle, le Phare, l'Amphithéâtre et les allées des Soupirs), qui bénéficient de tarifs spécifiques.

Information au public : Service Stationnement, parking l'Amphithéâtre Tél. 05 65 20 88 71

Contact Presse

Hôtel de Ville – Direction de la Communication – Tél. 05 65 20 87 07 ou 05 65 20 87 12
www.mairie-cahors.fr